DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 9 -
SÉANCE N° 514 DU 26 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS ANNUELS 2021 PORTANT SUR LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE HAUTE-CHIFFOLIÈRE ET DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) FERRY PRÉSENTÉS À LA COLLECTIVITÉ PAR LA SEM LMA

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18h12), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18h10), Solange Bruneau, Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20h15), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier (à partir de 18h08), Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet (à partir de 20h15), Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Marjorie François et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 30 septembre 2022.

N° S514 - RHTF - 9

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS ANNUELS 2021 PORTANT SUR LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE HAUTE-CHIFFOLIÈRE ET DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) FERRY PRÉSENTÉS À LA COLLECTIVITÉ PAR LA SEM LMA

Rapporteur : Ludivine Leduc

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2002 portant approbation de l'opération à intervenir avec la SACOL.A pour l'aménagement du site de Haute-Chiffolière,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2017 attribuant la concession de création de maison de santé pluriprofessionnelle Ferry à la SEM Laval Mayenne Aménagements,

Vu les conventions afférentes et leurs avenants,

Vu les comptes rendus financiers annuels à la collectivité présentés par la SEM Laval Mayenne Aménagements pour l'année 2021,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil municipal approuve les comptes rendus financiers présentés par Laval Mayenne Aménagements pour l'exercice 2021 dans le cadre de l'opération d'aménagement du site de Haute-Chiffolière et de la création de la maison de santé pluriprofessionnelle Ferry qui lui ont été concédées par la ville de Laval.

Article 2
Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Antoine Caplan en tant que président de la SEM LMA et Bruno Bertier en tant que président de la SPL LMA se sont retirés de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

Florian Bercault, Georges Poirier, Geoffrey Begon, Patrice Morin, Vincent D'Agostino et Samia Soultani, en tant qu'administrateurs de la SEM LMA, n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Gwendoline Galou, James Charbonnier, Chantal Grandière et Lucile Perin).

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20220926-S514-RHTF-9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2022
Mis en ligne le 30/09/2022